

# ACTE DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT

## LES POLICIERS ADJOINTS AUSSI !

Le 13 avril 2022, une délégation composée de Dominique LE DOURNER, Secrétaire National et de Sébastien WATIOTIENNE, Délégué National en charge des Policiers Adjointes a été reçue par Mr LAUZE, Conseiller social du DGPN.

Au cours de ces échanges, UNITÉ SGP POLICE, a réitéré sa demande de MODIFICATION DE L'ARTICLE 36 de la loi 95-73 du 21 janvier 1995 et ainsi FAIRE APPARAÎTRE L'ACTE DE COURAGE DÛMENT CONSTATÉ AUX BÉNÉFICES DES POLICIERS ADJOINTS également.



**POUR UNITÉ SGP POLICE,  
LE COURAGE ET L'ABNEGATION  
NE SE MESURENT PAS  
À LA COULEUR DE L'ÉPAULETTE !**



[www.unitesgppolice.com](http://www.unitesgppolice.com)



**UNITÉ SGP  
POLICE  
FSMI-FO**

**ON NE LÂCHE RIEN !**

19/04/2022